

# Prime ou déprime ?

*Une décision indigne et inappropriée, une fois de plus !*

Le gouvernement a incité les entreprises à octroyer une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros, en leur permettant de bénéficier de défiscaliser celle-ci. FO Energie et Mines a donc interpellé les employeurs en demandant l'octroi d'une prime de 1000 euros pour tous. La réponse est tombée...on est loin du compte !

## Tout et son contraire

Le président LEVY, par courrier adressé aux salariés du Groupe, indique l'attribution d'une prime de :

- 800 euros pour les salariés dont la **rémunération globale** est inférieure à 30000 euros.
- 500 euros pour ceux dont la **rémunération globale** est entre 30000 et 40000 euros

Les modalités d'application seront précisées dans les jours à venir.

L'Etat, actionnaire principal, incite, dans un même temps, les entreprises à octroyer une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros et dans **SON** entreprise n'applique pas sa recommandation !!! Alors même que quelques jours auparavant, le Conseil d'Administration a décidé de verser aux actionnaires 450 millions d'euros de dividendes, donc principalement à l'Etat !!!

Cette décision est un nouvel affront envers le personnel.

Ni l'Etat actionnaire, ni le COMEX d'EDF SA ne se rendent compte du danger d'une telle décision dans le contexte externe et interne.

Cela est indigne et irresponsable de la part des dirigeants d'un Groupe tel que le nôtre.



## Une mesure socialement injuste

Même si les préconisations du gouvernement encadrent le versement de cette prime, chaque entreprise peut déroger et aller plus loin dans le choix des sommes versées et de la population concernée.

Une fois de plus, EDF fait le strict minimum en termes de reconnaissance de ses salariés.

Et pire, EDF, en différenciant l'octroi de la prime selon la rémunération globale des salariés, écarte d'un revers de main une partie du personnel qui pourtant n'a pas démerité.

## Un message inaudible

Le principe retenu est également discutable. Retenir comme critère de déclenchement la rémunération globale va engendrer des situations ubuesques par les effets de tranche.

Des salariés bénéficieront ou pas d'une prime de 500 euros, car le montant de leur RVI, RPC, ou PVA les aura fait basculer ou pas au-delà du seuil de 30000 ou 40000 euros.

Ces agents seront donc pénalisés du fait de leur performance et de leur engagement.

Un non-sens managérial qui aura beaucoup de mal à passer.



## Répartition des richesses

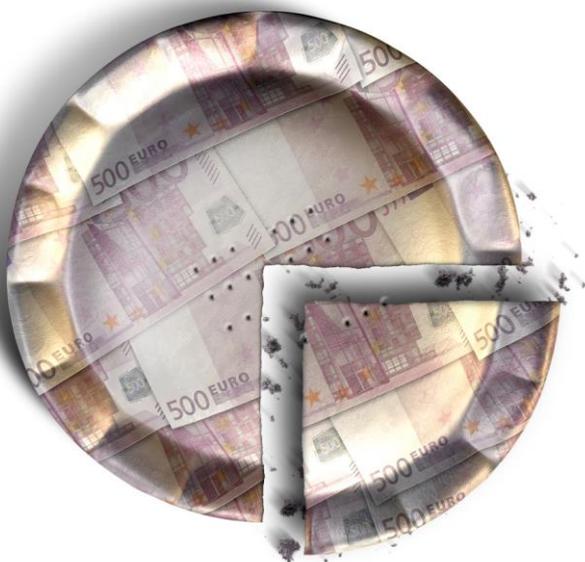
FO Energie et Mines ne peut accepter qu'EDF décide de verser un **acompte** de 450 millions d'euros sur dividende aux actionnaires en cash alors que dans un même temps, il accorde des miettes au personnel.

Nous n'appelons pas à un partage des richesses mais à une répartition plus équitable et plus digne.

Ce n'est pas le choix d'EDF apparemment et cela risque de nous amener droit dans le mur.

La politique du « jusqu'ici tout va bien » a ses limites, et le COMEX d'EDF SA est très près de les atteindre.

Il ne tient qu'à nos dirigeants de réagir de façon responsable.



## Une solution est possible

Le 18 décembre, à la demande des organisations syndicales, se tiendra une nouvelle séance de négociation sur les mesures salariales à EDF SA. FO Energie et Mines estime que la Direction doit réagir et prendre conscience que la politique salariale mortifère de ces dernières années ne peut pas durer.

Le rebond, tant vanté par le Président LEVY doit profiter au personnel, l'urgence économique et la participation à l'effort collectif en faveur du pouvoir d'achat des rémunérations les plus modestes doit se traduire par :

- une augmentation du Salaire National de Base
- Des mesures en termes de NR pour les salaires les plus bas
- Un taux d'AIC de 1,85%
- L'octroi d'une prime de 1000 euros pour **TOUS**

**Président LEVY,  
vous laissez le personnel  
d'EDF au bord de la route.  
Ne laissez pas croire que les  
actionnaires sont plus  
importants que celles et  
ceux qui font la richesse de  
notre entreprise : LES  
SALARIES !  
La balle est dans votre  
camp !**